

Rapide historique d'une réforme

En 2008 le Ministère de l'Education Nationale a souhaité modifier les conditions de recrutement des professeurs des écoles.

Ce recrutement tel qu'il a été présenté devait s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale LMD de l'enseignement supérieur, avec notamment une modification du parcours universitaire conduisant au concours CRPE.

Ce projet s'est matérialisé dans un premier temps par le rattachement effectif de l'IUFM à l'Université. L'idée de proposer un MASTER universitaire spécialisé préparant aux « métiers de l'éducation et de la formation » a fait son chemin. Le niveau requis pour se présenter au concours ne serait plus BAC +3 mais MASTER 2. L'année du MASTER 2 ayant été présentée comme l'année préparatoire au concours.

La conséquence directe serait la disparition de la formation IUFM post concours, remplacée par une année de « pratique accompagnée ».

Pour la réalisation de ce nouveau parcours, le MEN a demandé aux Universités de déposer à la fin du mois de février 2009 les maquettes du nouveau parcours M2 .

Pour sa part, le MEN a redéfini la maquette du concours, l'admissibilité portant sur deux épreuves :

- 1) **Epreuve écrite de français et de culture humaniste (4h, coef. 2)**
- 2) **Epreuve écrite de mathématiques et de culture scientifique et technologique. (4h, coef. 2)**

L'admission dans ce dispositif se recentre sur deux épreuves orales :

- 1) **Epreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique (préparation 3h, oral 1h, coef. 3)**
- 2) **Epreuve d'entretien avec le jury (préparation 3h, exposé/entretien 1h, coef. 3)**

L'admissibilité est programmée au mois de janvier et l'admission au mois de juin.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans un communiqué de presse en date du 31 mars 2009, Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale, précise que pour la session 2010, « les contenus des concours resteront en l'état. » à savoir :

Epreuves d'admissibilité :

- 1) **Epreuve écrite de français (4h, coef. 3)**
- 2) **Epreuve écrite de mathématiques (3h, coef. 3)**
- 3) **Epreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie (3h, coef. 2)**

Epreuves d'admission :

- 1) **Epreuve orale d'entretien (préparation 1h, exposé/entretien/expression 50 mn , coef. 4)**
- 2) **Epreuve orale de langue vivante étrangère (préparation 30mn, oral 20 mn, coef. 1)**
- 3) **Epreuve d'éducation physique et sportive (20mn, coef. 1)**
- 4) **Epreuve orale facultative (20 mn, coef. 1)**

Le calendrier reste également identique. Néanmoins, si les épreuves du concours ne changent pas en 2010, pour s'inscrire aux concours de la session 2010, les étudiants devront :

- Soit être titulaire d'un master ou inscrits en M2 à la rentrée universitaire 2009
- Soit à titre dérogatoire, pour la session 2010 des concours :
 - avoir été présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009
 - ou être inscrit en M1 dans une composante universitaire à la rentrée 2009.

Les titulaires de la licence et n'ayant pas présenté en 2009 le concours, ne pourront pas se présenter directement aux épreuves, ils n'auront d'autre choix qu'une inscription à l'Université en M1. Le bénéfice de la réussite éventuelle au concours en 2010 sera garanti un an à ces candidats inscrits en M1. Ils seront recrutés comme enseignant stagiaire pour la rentrée 2011 sous réserve de l'obtention de leur M2 à l'issue de l'année universitaire 2010-2011.

Notre point de vue

Il faut noter que le parcours M1 n'est pas une préparation concours puisque c'est le M2 qui a été défini comme tel. Ainsi le risque d'échec en 2010 dans cette période transitoire est particulièrement important, d'autant que le candidat doit mener de front son parcours universitaire et sa préparation aux épreuves du concours...

Par ailleurs une réussite au concours l'année du M1 n'aura une validité que d'une année (voir plus haut) et sera suspendue par ailleurs à la validation du M2.

Le risque est double.

La seule alternative valable réside dans une autre perspective. Une préparation concours sérieuse et complète durant l'année 2009/2010. Ceux qui sont titulaires de la licence et qui ont été présents aux épreuves de l'admissibilité en avril 2009, ne doivent plus hésiter en profitant des dispositions de cette « année transitoire » pour se présenter au concours dans les mêmes conditions de diplômes.

En effet, la réussite au concours en 2010, sur la base de votre diplôme actuel, vous permettra l'accès à la titularisation, sans aucune réserve.

Alors que le parcours universitaire M1 sera en 2009/2010 expérimental, notre schéma de formation, validé par une expérience de 15 années de préparation au concours CRPE, reste inchangé, et constitue une base solide et l'assurance des meilleures conditions pour une réussite au concours en 2010.

Note : En date du 30 mars 2009, les discussions entre le MEN et les divers acteurs universitaires n'étant pas achevées, et la validation du dispositif par une publication au Bulletin Officiel n'étant pas encore effective, des ajustements restent encore possibles.